



STAGE DE JUDO

DU 26/10/2026 AU 30/10/2026

L'Asbl « Judo et Loisirs » organise en collaboration avec le Budo-Bruxelles, un stage de **JUDO / MULTISPORTS** destinés aux 6-14 ans.

Les activités se dérouleront au sein des infrastructures du Budo-Bruxelles, rue Emile Wauters, 50 à 1020 Laeken.

Les activités se déroulent de 9h15 à 15h45 (garderies possibles en fonction du lieu d'accueil).

Des activités extérieures seront organisées, veuillez prévoir un MOBIB pour votre enfant.

2 lieux d'accueil des participants sont possibles :

- L1-Budo Bruxelles - Rue Emile Wauters, 50 - 1020 Laeken (garderies de 8h00 à 17h00)
- L2-Lycée Maria Assumpta - Rue Wannecouter, 76 - 1020 Laeken (garderies de 7h30 à 18h00)

Le prix du stage est fixé à 125,00 € pour la semaine (hors garderies).

!! 15,00 € de réduction sont accordées aux Judokas du Budo Bruxelles !!

Prévoir :

- Judogi
- Collations (10h30 + 14h00)
- Repas du midi (tartines) + Gourde

Bulletin d'inscription (à envoyer par mail)

Je soussigné (responsable légal) **EN MAJUSCULE et TOUS LES CHAMPS SVP**

Mlle ☐ Mme ☐ Mr ☐

Nom - Prénom :

Numéro National :

Adresse :

CP / Commune :

GSM1 :

GSM2 :

Email :

Inscrit ☐ mon fils / ☐ ma fille :

Nom - Prénom :

Né (e) le : à :

Numéro National :

TOUSSAINT 2026 - S2		Du 26/10 au 30/10/2026
4E	JUDO (6-14 ans)	☐

Je déposerai mon enfant :

L1 - BUDO BRUXELLES	☐
L2 -Lycée MARIA ASSUMPTA	☐

- L'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales reprises au verso.

Garderies : j'inscris mon enfant aux garderies (forfait pour 5 jours)

	OUI	NON
Matin	☐ - 5,00 €	☐
Soir	☐ - 10,00 €	☐
Mon enfant peut participer à l'activité piscine (si organisée) :	☐ OUI	☐ NON

Signature :

Judo & Loisirs ASBL

Avenue des Croix du Feu, 49 / 2 - 1020 Bruxelles

GSM: 0477/09.26.26

Email : info@judo-loisirs.be - Site: www.judo-loisirs.be

Banque : BELFIUS - BE75 0682 5052 4351

Conditions générales & Instructions

- Les limites d'âges — minimum et maximum — définies doivent strictement être respectées. Les âges requis sont ceux atteints dans l'année civile en cours.
- Les stagiaires doivent être physiquement aptes à entreprendre le stage.
- Le bulletin d'inscription doit être rempli avec précision. Un numéro est attribué en fonction de l'ordre de réception des formulaires et les inscriptions sont clôturées 5 jours avant le début du stage. Les inscriptions ne sont possibles que si le quota n'est pas atteint. Il est fait appel à la liste d'attente en cas de désistement.
- Le prix mentionné comprend, outre l'encadrement, une assurance « Accident corporel », le prêt de matériel sportif, le droit d'entrée au bassin de natation ou toute autre activité qui pourrait être organisée.
- ATTENTION : l'inscription est ferme, qu'elle soit faite par mail, téléphone ou via un bulletin d'inscription. Vous vous engagez dès lors, à payer le prix du stage. Le remboursement ou le non-paiement de l'inscription n'est uniquement possible que dans les cas suivants :
 - Maladie ou accident préalable au stage, sur présentation d'un certificat médical daté au plus tard de la veille du stage ;
 - Accident survenant au cours du stage, pour autant que l'accident ne soit pas la conséquence d'une imprudence, d'une désobéissance, du non-respect des consignes données ou d'un problème physique pré existant. Dans ce cas, le remboursement sera effectué au prorata des journées restantes (la date du certificat sera considérée comme le 1^{er} jour d'absence).
 - Maladie survenant au cours du stage, sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, le remboursement sera effectué au prorata des journées restantes (la date du certificat sera considérée comme le 1^{er} jour d'absence).
 - Si l'absence est inférieure à 3 jours, le remboursement se fera par un report du montant dû vers de futures activités.
 - En cas d'annulation de la participation de votre enfant (hors exemples décrits ci-dessus), celle - ci devra être notifiée au plus tard 7 jours calendrier avant le 1^{er} jour de l'activité. Cette annulation entraîne des frais administratifs (20,00 €) qui vous seront facturés.
 - En cas d'annulation entre le 7^{ème} jour avant le début de l'activité et 48 h avant le début des activités (comme référence : début des garderies (7h30) du 1^{er} jour d'activités), des frais administratifs (50,00 €) vous seront facturés.
 - Aucune annulation ne sera acceptée moins de 48 avant le début des activités (comme référence : début des garderies (7h30) du 1^{er} jour d'activités) pour des motifs autres que médicaux et le montant total de l'activité est dû à l'asbl.
 - Aucun remboursement ne se fera s'il ne rentre pas dans les conditions précitées.
- Dès réception de la demande de stage, l'ASBL « Judo & Loisirs » vous informe de la faisabilité de l'inscription en fonction des places disponibles. Si le stage est « complet », les parents dont les enfants sont inscrits sur liste d'attente sont immédiatement informés et le n° d'ordre est communiqué. Le paiement devra impérativement être effectué sur le compte de l'ASBL « Judo & Loisirs » avant le début de l'activité.
- En cas de participation suite à une inscription tardive, le paiement devra impérativement être réceptionné avant le début du stage.
- L'ASBL « Judo & Loisirs » se réserve la possibilité de supprimer un stage si le nombre de participants est trop faible ou si d'autres circonstances l'y contraindraient. Le cas échéant, les participants inscrits seraient immédiatement avisés. En cas d'annulation des activités pour des circonstances exceptionnelles découlant de décisions auxquelles l'asbl Judo & Loisirs doit se plier, le remboursement des activités prévues se fera par des bons de valeurs identiques aux montants payés, valables sur des activités futures de l'asbl.
- Si vous pouvez bénéficier d'une intervention de votre mutualité, veuillez remettre le document dûment complété au moniteur le 2^{ème} jour de stage au plus tard.
- Les documents fiscaux vous seront envoyés par courrier postal (réduction d'impôts pour la garde des enfants de moins de 14 ans).
- Des photos seront prises lors des activités organisées, celles-ci seront visibles sur le site de l'asbl et sur la page Facebook de l'asbl. Si vous ne désirez pas que votre enfant figure sur celles-ci, faites-le nous savoir par courrier AVANT le début des activités.
- En cas de non-paiement dans le délai prévu, des frais rappels vous seront facturés :
 - 1^{er} rappel : 5,00 € - 2^{ème} rappel : 10,00 € - 3^{ème} rappel & suivants : 15,00 €